

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR :

- o Une photo d'identité
- o Fiche sanitaire de liaison complétée
- o Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation de capacités du médecin
- o Si votre enfant a un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), merci de fournir le protocole d'accueil
- o Règlement intérieur signé
- o Attestation d'assurance (responsabilité civile individuelle accident et extrascolaire)\*
- o Attestation(s) d'employeur(s) ou d'un organisme de formation précisant jours et heures de présence du ou des parents le cas échéant\*\*
- o Facture municipale de la pause du midi de Mars 2022 ou ultérieure si votre enfant est domicilié à Bordeaux et inscrit à la restauration scolaire dans une école publique de la ville\*\*
- o Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 si votre enfant n'est pas inscrit à la pause du midi ou dispose d'un PAI alimentaire ou scolarisé en école privée\*\*
- o En cas de situation particulière concernant la garde de l'enfant : copie du dernier jugement de divorce ou ordonnance provisoire du Juge des Affaires Familiales

\* Conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, les associations informent leurs adhérents de l'intérêt qu'ils ont de souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils seraient victimes de dommages corporels.

\* \* Pour Centre d'accueil et de loisirs et Accueil périscolaire.